



Paris, le 16 janvier 2012

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLE BAISSÉ DU NOMBRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES DE LA ZONE EURO ET DE L'UE

Le 1^{er} janvier 2012, le nombre des institutions financières monétaires (IFM)¹ de la zone euro s'élevait à 7 533 au total, soit une diminution nette de 332 unités (4 %) par rapport à la situation un an auparavant. À quelques exceptions près, cette baisse a touché l'ensemble de la zone euro. On dénombrait 9 587 IFM dans l'ensemble de l'Union européenne (UE), soit une diminution nette de 334 unités.

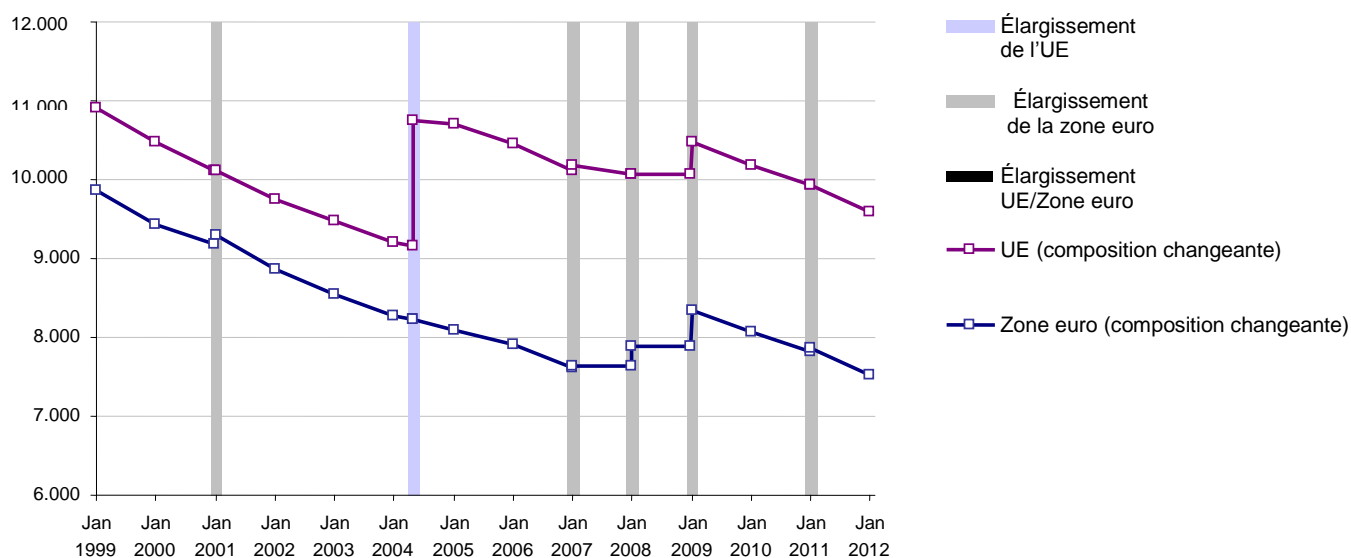
Nombre d'IFM

- Au 1^{er} janvier 2012, on dénombrait 7 533 IFM résidentes dans la zone euro, contre 7 865 au 1^{er} janvier 2011. En termes relatifs, la diminution a été particulièrement prononcée en Irlande (- 15 %), au Luxembourg (- 8 %), à Chypre (- 6 %), en France (- 5 %) et en Grèce (- 5 %). En termes absolus, l'Irlande (- 106), la France (- 59), le Luxembourg (- 48) et l'Allemagne (- 43) ont été les principaux pays à l'origine de cette diminution nette de 332 unités dans la zone euro.
- Le nombre d'OPCVM monétaires, un sous-secteur des IFM, a fortement diminué en 2011, en partie en raison de leur nouvelle définition, conformément à l'orientation BCE/2011/13, qui correspond mieux à celle utilisée à des fins de surveillance. La contraction observée dans ce sous-secteur a été particulièrement marquée en Irlande (- 97), au Luxembourg (- 46) et en France (- 29).

¹ Les « institutions financières monétaires » (IFM) recouvrent : les banques centrales, les établissements de crédit résidents tels que définis par la législation communautaire et les autres institutions financières résidentes dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou des proches substituts de dépôts d'entités autres que les IFM et qui, pour leur propre compte (du moins en termes économiques), consentent des crédits et/ou effectuent des placements en valeurs mobilières. Les OPCVM monétaires sont également classés parmi les IFM.

- Malgré l'élargissement de la zone euro à la Grèce (en 2001), à la Slovaquie (en 2009) et à l'Estonie (en 2011), le nombre d'IFM de la zone euro a diminué de 24 % (soit 2 323 institutions) depuis le 1^{er} janvier 1999. Au 1^{er} janvier 2012, l'Allemagne et la France comptaient 41% de l'ensemble des IFM de la zone euro, proportion légèrement supérieure à celle enregistrée au 1^{er} janvier 2011.
- Au 1^{er} janvier 2012, on recensait 9 587 IFM résidentes dans l'UE, soit une diminution nette de 334 unités (- 3 %) depuis le 1^{er} janvier 2011. Par rapport à la situation au 1^{er} janvier 1999 (10 909 IFM au sein de l'UE), le nombre des IFM a enregistré une diminution nette de 1 322 unités (- 12 %), malgré l'inclusion de 1 608 IFM le 1^{er} mai 2004, lorsque dix nouveaux États membres ont adhéré à l'UE, et de 72 IFM le 1^{er} janvier 2007, lorsque la Bulgarie et la Roumanie ont rejoint l'UE.

Graphique 1 – Nombre d'IFM dans l'UE et dans la zone euro



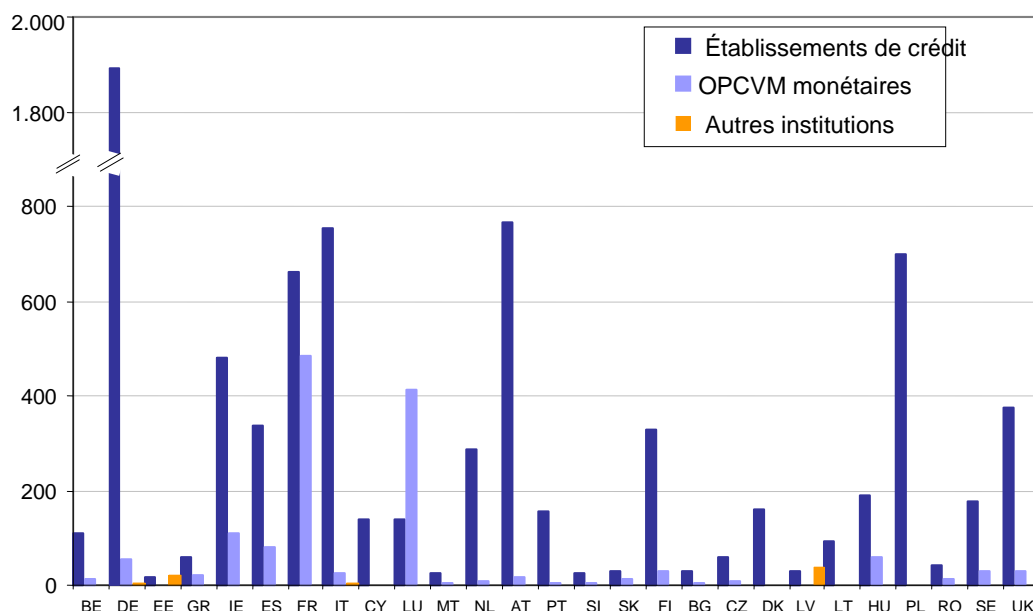
Note : La diminution du nombre des IFM en 2011 a largement résulté de l'introduction d'une définition commune pour les OPCVM monétaires européens (Orientation BCE/2011/13) qui a entraîné un reclassement de certains OPCVM auparavant considérés comme des OPCVM monétaires.

Structure de la population des IFM

- Au 1^{er} janvier 2012, la grande majorité des IFM de la zone euro était constituée d'établissements de crédit (banques commerciales, caisses d'épargne, banques postales, coopératives de crédit, etc.), qui représentaient 82,4 % du total (6 210 unités), tandis que les OPCVM monétaires en représentaient 16,9 % (1 275 unités). Les banques centrales (18 unités, y compris la BCE) et les autres institutions (30 unités) ne représentaient conjointement que 0,4 % du total des IFM de la zone euro.

- Dans l'ensemble de l'UE, les établissements de crédit et les OPCVM monétaires représentaient, respectivement, 84 % et 15 % du total des IFM au 1^{er} janvier 2012 (cf. graphique 2).

Graphique 2 - Nombre d'IFM (hors banques centrales et BEI) dans l'UE par pays et par catégories (au 1^{er} janvier 2011)



Ventilation par pays au 1^{er} janvier 2012

- Dans la zone euro, l'Allemagne et la France représentaient à elles deux 41,2 % du total des IFM. L'Italie, l'Autriche, l'Irlande et le Luxembourg comptaient ensemble pour 36 %. Au cours des treize dernières années (1999-2012), les évolutions les plus marquantes observées dans les secteurs des IFM des différents pays ont été notamment une forte augmentation, de 494 unités, en Irlande sur l'ensemble de la période². Dans le même temps, on a observé des diminutions relativement significatives (de 55 %, 41 % et 40 %) du nombre des institutions financières monétaires aux Pays-Bas, en France et en Allemagne, respectivement, et des reculs moins importants (de 32 %, 30 %, 22 % et 20 %), en Espagne, au Portugal, en Grèce et en Belgique, respectivement (cf. tableau 1).
- S'agissant des États membres de l'UE n'appartenant pas à la zone euro, la Pologne est le pays comptant le plus grand nombre d'IFM (703), soit 7 % des IFM de l'UE et 34 % des IFM des États membres de l'UE hors zone euro. Viennent ensuite le Royaume-Uni (20 %), la Hongrie (12 %), la Suède (10 %) et le Danemark (8 %). Au Royaume-Uni et au Danemark, la taille de ce secteur s'est considérablement réduite, de 27 % et 24 %, respectivement, entre début 1999 et le 1^{er} janvier 2012.

² La hausse globale recouvre 419 unités résultant du reclassement de coopératives de crédit irlandaises en tant qu'établissements de crédit à compter du 1^{er} janvier 2009.

Succursales étrangères

- Au 1^{er} janvier 2012, 638 succursales d'établissements de crédit étrangers étaient recensées comme résidents de la zone euro. Elles représentaient 10 % du total des établissements de crédit de la zone euro. 109 d'entre elles, soit 17 %, étaient situées en Allemagne. L'Estonie, la Belgique, la Slovaquie et la Grèce présentaient la plus forte proportion de succursales étrangères par rapport au nombre total d'établissements de crédit (59 %, 56 %, 55 % et 41 %, respectivement). La majorité des succursales étrangères implantées dans les pays de la zone euro avaient leur siège dans un autre pays de la zone (64 %), ou au Royaume-Uni (15 %).
- Le 1^{er} janvier 2012, 260 succursales d'établissements de crédit étrangers étaient recensées comme résidentes des États membres de l'UE hors zone euro, la plus forte proportion (51 %) se situant au Royaume-Uni. Les sièges de la majorité des succursales étrangères implantées dans les États membres de l'UE n'appartenant pas à la zone euro étaient situés soit dans des pays de la zone euro (53 %), soit dans d'autres États membres de l'UE hors zone euro (19 %).

Tableau 1 - Nombre d'IFM par pays et variations en pourcentage au cours des périodes récentes

Pays	Nombre d'IFM						Variations en pourcentage		
	1er janv. 1999	1er janv. 2001	1er mai 2004	1er janv. 2010	1er janv. 2011	1er Janv. 2012	1er janv. 1999 - 1er janv. 2012	1er mai 2004 - 1er janv. 2012	1er janv. 2011 - 1er janv. 2012
BCE	1	1	1	1	1	1	-	-	-
BEI*	-	-	-	1	1	1	-	-	-
BE	153	142	126	121	123	122	-20,3	-3,2	0,8
DE	3 280	2 782	2 268	2 018	1 999	1 956	-40,4	-13,8	-2,2
EE	-	-	25	38	37	37	-	48,0	-
GR	102	105	100	89	83	79	-22,5	-21,0	-4,8
IE	96	211	294	727	696	590	514,6	100,7	-15,2
ES	608	571	512	427	413	415	-31,7	-18,9	0,5
FR	1 938	1 764	1 577	1 298	1 206	1 147	-40,8	-27,3	-4,9
IT	944	884	854	833	808	785	-16,8	-8,1	-2,8
CY	-	-	409	156	153	143	-	-65,0	-6,5
LU	676	662	586	630	602	554	-18,0	-5,5	-8,0
MT	-	-	17	29	32	33	-	94,1	3,1
NL	668	620	484	305	300	297	-55,5	-38,6	-1,0
AT	910	866	827	821	806	783	-14,0	-5,3	-2,9
PT	228	223	205	169	164	159	-30,3	-22,4	-3,0
SI	-	-	27	28	28	29	-	7,4	3,6
SK	-	-	28	40	43	44	-	57,1	2,3
FI	354	362	396	383	370	358	1,1	-9,6	-3,2
Zone euro**	9 856	9 193	8 230	8 076	7 865	7 533	-23,6	-8,5	-4,2
BG	-	-	-	36	36	37	-	-	2,8
CZ	-	-	79	68	67	67	-	-15,2	-
DK	216	213	206	167	164	164	-24,1	-20,4	-
LV	-	-	52	74	76	72	-	38,5	-5,3
LT	-	-	74	88	90	95	-	28,4	5,6
HU	-	-	238	246	246	251	-	5,5	2,0
PL	-	-	659	714	710	703	-	6,7	-1,0

RO	-	-		51	55	55	-	-	-
SE	179	177	255	212	205	205	14,5	-19,6	-
UK	556	541	457	422	407	405	-27,2	-11,4	-0,5
EU**	10 909	10 124	10 756	10 192	9 921	9 587	-12,1	-10,9	-3,4
* Pour les besoins des statistiques monétaires de la BCE et d'autres statistiques de la zone euro, la Banque européenne d'investissement (BEI) continue d'être traitée comme un établissement non-résident de la zone euro.									
** Composition changeante									

Notes :

Le nombre des IFM est tiré de la Liste des institutions financières monétaires de la BCE qui fait l'objet d'une mise à jour quotidienne sur le site internet de la BCE, et est établie de manière à garantir son exhaustivité, son exactitude et l'homogénéité entre les pays. Ses objectifs sont de deux ordres : (a) servir de population de référence soumise à déclaration pour l'élaboration de statistiques monétaires complètes et homogènes pour la zone euro et (b) constituer un registre et un cadre d'échantillonnage fiable pour la collecte d'autres données et à des fins d'analyses statistiques et économiques.

Des informations relatives aux IFM et aux autres institutions financières, dont la Liste des institutions financières monétaires et des institutions assujetties à la constitution de réserves obligatoires sont disponibles sur le site internet de la BCE.

Banque de France
 Direction de la Communication
 Service de Presse
 48 rue Croix des Petits Champs
 75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
 Internet : <http://www.banque-france.fr>